

COMMUNE
UBAYE-SERRE-PONCON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 Novembre 2017

19h30 à La Bréole

Présents : Amandine Achard-Royer, Line Aillaud, Guy Barneaud, Nicole Bouchacourt, Marc Charbonnier, Stéphane Clerjon, Sandrine Engelbert, Pierre-Michel Estrayer, Joël Gallice, Odile Ghelab, Gaël Guibaud, Annaïck Goyard, Guy Kletty, Olivier Martin, Roger Masse, Gérard Michel, Mickaël Raynaud, René Trérier, Jean-Michel Tron.

Absents excusés : Monique Aubert, Martine Combe

Le compte rendu de la séance du 19/10/17 est approuvé à l'unanimité

Création d'une Régie Eau. Le maire explique que la compétence eau étant rétrocédée de la CCVUSP vers la commune à compter du 1/01/2018 il y a lieu d'établir un budget de Régie.

Vente de terrains riverains au village de Saint-Vincent-les-Forts

Le maire délégué expose la délibération du conseil municipal « historique » de saint vincent les forts du 19/10/2016 répondant à une demande de 4 propriétaires d'acquérir des parties de parcelles riveraines.

Réponse favorablement avait été décidé, précisant que les frais d'arpentage et d'enregistrement seront à la charge des demandeurs. L'assemblée décidait à l'unanimité d'un coût à 10€ le m².

Après rencontre sur place le 27/3/17 avec les intéressés et les représentants de la commune d'Ubaye-Serre-Ponçon la contenance des parcelles a été arrêtée. Depuis, la famille MICHEL MARTEL nous a fait savoir son projet de vente de leur propriété. Le futur propriétaire, la SCI VINCATOINE qui a signé un compromis de vente demande par courrier du 16/10/2017 de se substituer aux propriétaires MICHEL MARTEL pour cette acquisition.

Il en résulterait le décompte ci-dessous :

Parcelle destinée à être aliénée au profit de la SCI Saint-Vincent (Brochin) section B, DNC p1 pour **21 ca**

Parcelle destinée à être aliénée au profit de la SCI Vincatoine section B,DNC p2 pour 0,4 ca

Section B,DNC p7 pour 06 ca

Section B,DNC p3 pour 14ca

Section E,DNC p6 pour 11ca

Soit total pour SCI Vincatoine : **35 ca**

Parcelles destinées à être aliénées au profit de DAVID Jean-Marc section BDNC p4 pour 32ca

DAVID Jean-Marc section BDNC p5 pour 33ca

Soit total pour DAVID Jean-Marc : **65ca**

Les conseillers municipaux décident de reprendre les termes de la délibération de la commune de saint vincent les forts en date du 19/10/16 tant sur le principe que sur le prix de vente.à 10€ le m² et se prononcent de la même manière pour le futur propriétaire riverain cité plus haut

Les conseillers municipaux approuvent la répartition parcellaire et les coûts qui en résultent et précisent que les frais d'arpentage et d'enregistrement seront à la charge des demandeurs.

Convention avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de Serre-Ponçon

Approbation de la convention sur 3 ans renouvelable année par année pour nettoyage plage et toilettes été 2017 à raison de 62 jours x 3 heures. Soit 2 800€ au bénéfice de la commune.

Remboursement de cautions pour locataires sortants.

Trois cautions de 427,90€ 400€ et 1022,48€ approuvées

Diverses décisions modificatives aux budgets sont prises

La demande d'acquisition de parcelle au bord du lac par V Boutard est à nouveau évoquée. Les élus souhaitent étudier la possibilité d'un bail de longue durée sur une surface d'environ 850 à 1000 m².

La proposition d'acquisition d'un terrain de 220m² en zone U à La Bréole est rejetée à l'unanimité.